

CONDITIONS GÉNÉRALES (CG) DE GTK TIMEK GROUP

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- (a) Les termes et conditions indiqués ci-dessous (les « Conditions Générales ») font partie intégrante des contrats conclus entre GTK Timek Group SA (ci-après : le Vendeur) et le Client pour la fourniture des produits du Vendeur (les « Produits »).
- (b) Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les transactions conclues entre le Vendeur et le Client sans qu'il soit nécessaire de s'y référer expressément ou de conclure un accord spécifique à cet effet pour chaque transaction individuelle. Toute condition ou clause différente ne s'applique que si elle est confirmée par écrit par le Vendeur.

2. OFFRES ET COMMANDES

- (a) Les offres du Vendeur ne sont pas contraignantes, notamment en ce qui concerne les quantités, les prix et les délais de livraison.
- (b) Les commandes passées par le Client ne sont considérées comme acceptées qu'après confirmation écrite du Vendeur.
- (c) Les commandes et/ou modifications de commandes effectuées verbalement ou par téléphone doivent être confirmées par écrit par le Client. À défaut, le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou de malentendus éventuels.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- (a) Les prix des Produits ne comprennent pas la TVA, qui doit être payée au moment de la livraison ou conformément aux dispositions spécifiques indiquées sur la facture.
- (b) Les taxes, impôts, frais d'expédition, assurances, installation, formation de l'utilisateur final, service après-vente et frais d'emballage ne sont pas inclus dans les prix.
- (c) En plus des autres recours prévus par la loi applicable ou par les présentes Conditions Générales, le Vendeur se réserve le droit d'appliquer des intérêts de retard sur les paiements en souffrance, à compter de la date de mise en demeure, au taux de 5 % par an.
- (d) Le paiement de la facture doit être effectué par le Client dans un délai de 30 jours à compter de la livraison des Produits. Passé ce délai, le Client est considéré en défaut de paiement.
- (e) En cas de retard persistant de paiement malgré un rappel et un délai supplémentaire de 14 jours, le Vendeur a le droit de résilier le contrat, de réclamer des dommages-intérêts ou de suspendre ou annuler toute autre livraison.

4. LIEU D'EXÉCUTION

- (a) Le lieu d'exécution est le siège du Vendeur.
- (b) La livraison des Produits doit être effectuée au siège du Vendeur. Les bénéfices et les risques sont transférés au Client au moment de la livraison des Produits. Les Produits voyagent aux risques du Client, indépendamment de la partie qui prend en charge les frais de transport.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON ET FORCE MAJEURE

- (a) Sauf accord écrit contraire, tous les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contraignants.
- (b) Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles dans des limites raisonnables.
- (c) Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité en cas de retard ou d'impossibilité de livraison due à un cas de force majeure, notamment en cas de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, pandémies), guerre, attentats terroristes, grèves, décisions des autorités, cyberattaques ou sanctions commerciales et économiques.

6. OBLIGATION DE VÉRIFICATION ET DE NOTIFICATION

- (a) Lors de la réception des Produits, le Client doit immédiatement vérifier les quantités et l'état des Produits.
- (b) Si le Client constate des défauts dont le Vendeur est responsable, il est tenu de les notifier par écrit au Vendeur dans un délai maximum de 15 (quinze) jours ouvrables à compter de la réception du Produit. À défaut, le Produit est considéré comme accepté et les droits de garantie expirent.
- (c) En cas de défauts cachés, le Client est tenu de les notifier par écrit au Vendeur dans un délai de 5 (cinq) jours à compter de leur découverte, et en tout état de cause au plus tard dans les 6 (six) mois suivant la réception des Produits. À défaut, le Produit est réputé accepté et les droits de garantie expirent.

7. GARANTIE

- (a) Le Vendeur garantit que les Produits sont exempts de défauts et conformes aux spécifications techniques qu'il a déclarées.
- (b) En cas de fourniture de Produits défectueux, le Client a droit, à la discrétion du Vendeur, à leur réparation ou remplacement. Le Client peut accorder au Vendeur un délai raisonnable d'au moins 30 (trente) jours pour effectuer la réparation ou le remplacement. Si le défaut n'est pas corrigé, le Client peut demander une réduction du prix. Le droit à la résiliation du contrat est exclu.
- (c) Les droits de garantie expirent un (1) an après la réception des Produits.
- (d) Toute responsabilité du Vendeur pour faute légère est exclue.
- (e) La responsabilité du Vendeur pour les dommages indirects et/ou consécutifs à un défaut, notamment la perte de profit, la perte de production, le préjudice d'image et les actions judiciaires intentées par des tiers contre le Client, est exclue dans la mesure autorisée par la loi.
- (f) La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, de modifications non autorisées, de l'usure normale ou d'un manque d'entretien conforme aux instructions du Vendeur.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- (a) Les Produits fournis restent la propriété exclusive du Vendeur jusqu'à ce que le Client ait payé l'intégralité du prix ainsi que toutes les sommes dues au Vendeur. Jusqu'à cette date, le Client doit conserver les Produits en tant que dépositaire fiduciaire du Vendeur et les stocker, protéger et assurer de manière adéquate.
- (b) Si la validité de la réserve de propriété en faveur du Vendeur dans le pays de domicile du Client nécessite des formalités administratives ou légales, telles que l'enregistrement des Produits dans des registres publics ou l'apposition de scellés, le Client s'engage à collaborer avec le Vendeur et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour garantir ce droit.

9. PROPRIÉTÀ INTELLECTUALE

- (a) Le Client reconnaît expressément que les marques, noms commerciaux ou autres signes distinctifs apposés sur les Produits sont protégés et restent la propriété exclusive du Vendeur. Il lui est interdit de les altérer, modifier, supprimer ou effacer de quelque manière que ce soit.
- (b) Les documents, dessins, données et informations (sous format papier ou électronique) remis au Client restent la propriété exclusive du Vendeur et ont pour seule finalité d'illustrer les caractéristiques des Produits. Le Client s'engage à ne pas les reproduire, les divulguer à des tiers et à prendre toutes les précautions nécessaires pour en assurer la protection.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

- (a) Les données personnelles sont traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données.
- (b) Le Client dispose des droits suivants : accès aux données traitées, rectification ou suppression des données erronées, limitation du traitement, portabilité des données et droit d'opposition, conformément aux dispositions légales.
- (c) De plus amples informations sont disponibles dans la politique de confidentialité du Vendeur.

11. LOI APPLICABLE

- (a) Les présentes Conditions Générales et tous les contrats conclus entre le Vendeur et le Client sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises

12. JURIDICTION COMPÉTENTE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

- (a) Le tribunal compétent exclusif pour tous les litiges est Lugano, Suisse.
- (b) Avant d'engager une procédure judiciaire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable par médiation ou arbitrage. Si aucun accord n'est trouvé dans un délai de 60 jours, les parties pourront saisir les tribunaux.

13. DISPOSITIONS FINALES

- (a) La nullité totale ou partielle de certaines dispositions des présentes Conditions Générales n'affecte pas la validité des autres dispositions.
- (b) Les présentes Conditions Générales sont rédigées en italien, allemand, français et anglais. En cas de divergence d'interprétation, la version italienne prévaut.